



008

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°013/AONO/COM-BPDI/CIPM/SIGAMP/2026 du 16/02/2026
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE SOLAIRE
AVEC RESERVOIR EN BETON ARME DE 7,5M³ A L'HOTEL DE VILLE DE BIPINDI, COMMUNE DE
BIPINDI, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.
« en procédure d'urgence »

1 Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre des financements FEICOM, le Maire de la Commune de BIPINDI (Maître d'Ouvrage) lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction D'une mini adduction d'eau potable solaire avec réservoir en béton armé de 7, 5 M³ à l'hôtel de ville e BIPINDI

2 Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Les études hydrologique/installation du chantier/ implantation du forage ;
- Construction d'un forage
- Fourniture et pose moyens d'exhaure du forage
- Construction de borne fontaine
- Alimentation des pompes en énergie solaire (plaque solaire posée au-dessus du réservoir)
- Construction d'un château de 7,5 m³
- Prestations diverses

3- Tranches/Allotissement (les travaux sont en lot unique)

4 Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Vingt millions 20.000.000 FCFA

5 Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres est de quatre (03) mois calendaire. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

6 Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à tout candidat qui s'estimera capable de répondre dans les délais fixés, après publication de l'appel d'offres pourra valablement soumissionner.

7 Financement

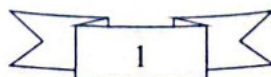
Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le FEICOM de l'exercice 2025 et suivant.

8- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *hors ligne*.

9 Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre



chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à 400.000 (Quatre cent mille) FCFA; **il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Cette caution de soumission doit être accompagnée du récépissé de consignation émis par le CDEC ou tout autres pièces justificatives attestant le dépôt à la CDEC

10 Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables à la Mairie de BIPINDI (service (SIGAMP), BP 20 Bipindi, téléphone : 657313410 ; 654726798 fax, e-mail ebilong @rocketmail.com dès publication du présent avis.
Il peut également être consulté

11 Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au à la commune de Bipindi dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de (25.000) cinquante mille FCFA (¹)*, payable auprès de la recette municipale de Bipindi. Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12 Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la commune de Bipindi au plus tard le 17/03/2026 à 12 Heure et devra porter la mention :

**"Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°013/AONO/COM-BPDI/CIPM/SIGAMP/2026 du
16/02/2026**

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU POTABLE SOLAIRE
AVEC RESERVOIR EN BETON ARME DE 7,5M³ A L'HOTEL DE VILLE DE BIPINDI, COMMUNE DE
BIPINDI, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.**

« En procédure d'urgence »

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13 Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- *Les plis non-conformes au mode de soumission ;*
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

¹Arrêté fixant les frais d'achat du DAO

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission accompagner du récépissé CDEC délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14 Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **17/03/2026** à A BIPINDI, **13 heures** par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage la salle des Actes de la Commune de BIPINDI.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels². Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel

15.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- Absence du récépissé CDEC
- Non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Non-respect d'un critère essentiel ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- Absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le Maître d'Ouvrage)
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;

²Ces critères ont pour objet d'apprécier la conformité aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres, des pièces administratives, de l'offre technique et de la proposition financière en vue de l'attribution du marché

- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- Absence de la charte d'intégrité ;
- Absence des preuves d'acceptation des exigences du DAO (CCTP et CCAP)
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires,
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie.

16 Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante *en incluant le cas échéant les remises proposées.*

17 Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18- Nombre maximum de lots : (Sans objet)

19 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à [service (SIGAMP), numéro de porte, BP, 20 BIPINDI téléphone, 699 99 89 70/653 25 43 25 fax, e-mail : ebilong@rocketmail.com

20 Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le MO au numéro 699998970

Bipindi, le **16/02/2026**

Copies :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP
- FEICOM
- DD MINEE/OCEAN/KBI
- Maître d'Ouvrage
- Président CIPM
- Affichage / chrono

